



AVIS PUBLIC

Dérogation mineure **77, montée Sagala (Lot 1 577 912)**

(Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, RLRQ, c. A-19.1, art. 145.6)

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, de ce qui suit :

Une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage a été déposée à l'égard de l'immeuble sis au 77, montée Sagala, sur le lot 1 577 912, ayant pour objet d'autoriser :

- Que l'agrandissement dans la cour arrière soit situé à 1,85 m de la ligne latérale au lieu de la distance minimale de 2 m;
- Que l'abri d'auto soit situé à 1,02 m de la ligne latérale au lieu de la distance minimale de 2 m.

Le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure lors d'une séance ordinaire qui sera tenue à huis clos le 13 octobre 2020 à 19 h 30.

En conformité avec l'arrêté ministériel 2020-049 et dans le respect des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en transmettant par écrit, avant la tenue de la séance, ses commentaires ou questions relativement à cette demande, par l'une ou l'autre des manières suivantes :

- Par la poste, aux soins de « Madame Zoë Lafrance », ou en personne, durant les heures d'ouverture, à l'adresse suivante : 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot (Québec) J7V 3G1;
- Par courriel, à l'adresse suivante : questioncm@ile-perrot.qc.ca.

Donné à L'Île-Perrot, ce 25 septembre 2020.

(Original signé)

Zoë Lafrance
Directrice des affaires juridiques et greffière